République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260921-053_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEI

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
15	12+2	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, M. GUILLO Philippe.

Absents ayant donné procuration : M. GALERNE Joël ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile.

Absente: Mme LE HEN Sandrine.

A été nommé secrétaire : M. GUEGAN Charles.

053/2026 – ACQUISITION DE LA PARCELLE YD 110 RUE DU STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires, M. et Mme LE BRETON, de la parcelle cadastrée YD 110 située Rue du Stade, proposent de vendre cette parcelle à la commune de Kergrist.
Cette parcelle représente une superficie totale de 16 955 m², dont environ 5 197 m² sont classés en zone constructible 1 AUB.
Le prix de vente proposé par les propriétaires pour la totalité de la parcelle est de 58 000 €.

Après présentation de cette proposition, au regard de l'intérêt foncier pour la commune, notamment pour sa situation et son potentiel d'aménagement, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle au prix proposé.
Il conviendra également, le cas échéant, de désigner le notaire chargé de rédiger l'acte de vente. Il est proposé de confier cette mission à Maître Sandra Guillo, de la Selarl Pengam – Guillo, à Pontivy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
-D'acquérir la parcelle cadastrée YD 110 appartenant à M. et Mme LE BRETON, d'une superficie totale de 16 955 m², dont 5 197 m² en zone 1 AUB, au prix de 58 000 €,
-De prendre contact avec l'exploitant actuel et étudier les conditions d'un futur bail d'exploitation,
-De désigner Maître Sandra Guillo, de la Selarl Pengam – Guillo à Pontivy, pour accomplir les démarches et établir l'acte de vente liés à cette acquisition,
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et notamment l'acte de vente authentique,
-De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Arnaud DAVID.	Secrétaire de séance, Charles GUEGAN.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)